Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 19 décembre 2024 à 14 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 décembre 2024.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs*

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1248413008

Octroi d'une contribution financière totalisant 125 000 $, toutes taxes applicables, à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour la mise en œuvre d'une piétonnisation hivernale, dans le cadre du programme « Piétonnisation hivernale 2024-2025 » financé par le SDÉ.

District(s) : Jeanne-Mance

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA *Direction des services administratifs* - 1243945025

Octroi d'une contribution de 5 000 $, toutes taxes applicables, à Comité logement du Plateau-Mont-Royal, pour la production d'un outil informatique pour la rédaction des mises en demeure automatisées et approbation du projet de convention à cet effet.

20.03 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1243945027

Octroi d'une contribution de 2 000 $, toutes taxes applicables, à Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2024.

20.04 Subvention - Contribution financière

CA *Direction des services administratifs* - 1243945026

Octroi d'une contribution de 500 $, toutes taxes applicables, à La Porte ouverte Montréal, pour le soutien à l'aide alimentaire pour le temps des Fêtes.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA *Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social* - 1246229001

Approbation de la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Domaine public

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1246235007

Édicter une ordonnance afin d'offrir une gratuité sur les frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement exigibles à l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 4677 rue Saint-Denis (lot 1 443 497) dans le cadre des travaux liés à la transformation du bâtiment où à pignon sur rue l'organisme Plein Milieu couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

40.02 Règlement - Adoption

CA *Direction du développement du territoire et des études techniques* - 1240318011

Adoption du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025 (2024-23).

40.03 Règlement - Adoption

CA *Direction des services administratifs* - 1248863011

Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12).

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA *Direction des services administratifs* - 1246092003

Approbation de la nomination de Roch Langelier à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, en date du 28 décembre 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA *Direction des services administratifs*

Levée de la séance.

Nombre d’articles de niveau décisionnel CA : 13
Nombre d’articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d’articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d’articles de niveau décisionnel CG : 0

_____
Karen LOKO
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 18 décembre 2024

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.01

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1248413008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contibution financière totalisant 125 000 $, toutes taxes applicables, à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour la mise en oeuvre d'une piétonnisation hivernale, dans le cadre du programme « Piétonnisation hivernale 2024-2025 » financé par le SDÉ.

ATTENDU l'appel à projet du Service du développement économique pour la mise en place de projets de piétonnisation hivernale d'artères commerciales;
ATTENDU le dépôt et l'acceptation du projet soumis par la SDC Pignons rue Saint-Denis;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

1. D'octroyer une contribution financière de 125 000 $, toutes taxes applicables, à la SDC Pignons rue Saint-Denis;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe au sommaire décisionnel;

3. D'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-17 11:10

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1248413008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contibution financière totalisant 125 000 $, toutes taxes applicables, à la SDC Pignons rue Saint-Denis pour la mise en oeuvre d'une piétonnisation hivernale, dans le cadre du programme « Piétonnisation hivernale 2024-2025 » financé par le SDÉ.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Service du développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal intitulé « Piétonnisation hivernale 2024-2025 » (en pièce-jointe), le projet déposé par l'Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal s'est qualifié au soutien financier offert par ce dernier. En appui à l'aménagement hivernal de l'avenue Duluth, l'Arrondissement a reçu un soutien financier de 125 000 $ de la Ville de Montréal.
En conformité avec les procédures de planification visant à rendre les rues commerciales piétonnes, le projet hivernal soumis par la Société de développement commercial (SDC) Pignons rue Saint-Denis a franchi l'étape de l'évaluation par la SDÉ. Le présent sommaire vise à autoriser le versement du soutien financier proposé par la Direction du développement du territoire et des études techniques à l'association, en appui à l'aménagement, l'embellissement et à la gestion de la piétonnisation hivernale à se tenir sur l'avenue Duluth, de part et d'autre de la rue Saint-Denis, soit une somme pouvant atteindre le maximum de 125 000 $ à la SDC Saint-Denis. Les modalités de l'entente sont décrites au Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DGA240154002 - 18-10-2024 - Autoriser une dépense non récurrente aux arrondissements du Sud-Ouest, du Plateau-Mont-Royal et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension pour une somme totale de 351 225 $, dans le cadre de l'appel à projets du programme de piétonnisation saisonnière 2022-2024, en provenance du budget du Service du développement économique, entente Réflexe 2022-2025 (150 M$) (dossier #2240154002).
CA24 25 0305 - 2-12-2024 - Avis de motion et dépôt du projet du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025 (dossier #1240318011).

DESCRIPTION

La piétonnisation hivernale sur l'avenue Duluth, menée par la SDC Saint-Denis en partenariat avec l'Arrondissement, se tiendra entre les rues Drolet et Rivard, du 28 février au 9 mars, en comptant quelques jours supplémentaires pour le montage et le démontage des installations

de la rue piétonne (en tout du 26 février au 11 mars). Cette occupation hivernale du domaine public s'insère dans un événement large intitulé « Conte(mporain) », visant à accroître l'achalandage piéton sur la rue Saint-Denis et à participer à l'animation du quartier, en permettant aux visiteurs, locaux et d'ailleurs, de se rassembler et de célébrer l'hiver, le folklore local et le patrimoine bâti. Le volet « piétonnisation » prenant place au croisement de la rue Saint-Denis et de l'Avenue Duluth, au coeur de Conte(mporain), propose d'offrir l'espace public aux piétons en disposant des oeuvres d'art, en offrant des zones de détente chauffées, des performance artistiques, des jeux et ateliers ludiques, ainsi qu'une offre de boissons chaudes non-alcoolisées et des collations.
La gestion du site, du point de vue de la sécurisation tout comme de l'entretien hivernal, a fait l'objet de nombreuses vérifications par l'Arrondissement et ses partenaires (SIM et SPVM) et a été approuvée par toutes les parties prenantes concernées.

La description complète du projet est en pièce-jointe du présent sommaire, soit le document intitulé « Cahier des charges_Conte(emporain)_2025 ».

JUSTIFICATION

L'arrondissement souhaite encourager les initiatives qui bonifient l'expérience urbaine. Les piétonnisations, en plus d'avoir un effet positif sur les retombées économiques et sur la qualité de vie du quartier, contribuent à offrir une nouvelle expérience urbaine. Le soutien de l'arrondissement à leur mise en œuvre, tant du point de vue technique que financier, leur est essentiel. Les retombées qu'ils en retirent justifient sa participation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière sera octroyée, en vertu du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025 (sommaire #1240318011, 2-12-2024), en deux versements, soit 80% (100 000 $) à la signature du présent sommaire et 20% (25 000 $) à la remise en état des lieux accompagnée d'une reddition de comptes complète.
Les modalités encadrant le projet, soit notamment les clauses de responsabilité et financières, sont décrites dans le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour la saison 2025, également joint au présent sommaire.

La SDC Pignons rue Saint-Denis s'engage à respecter les modalités de l'entente en remettant le formulaire rempli intitulé « Demande de Soutien Financier_SDC 2025 », disponible en pièce-jointe au présent sommaire.

Détails de la contribution financière à hauteur de 125 000,00 $:
- Premier versement : 80% du montant total, soit 100 000,00 $, transférés à l'acceptation du présent sommaire;
- Deuxième et dernier versement : 20% du montant total, soit 25 000,00 $, transférés à la suite de la remise en état du domaine public (fin de l'événement piéton) et à la remise d'une reddition de comptes complète.

Le montant total de 125 000,00 $ provient de la contribution financière du SDÉ dans le cadre de l'appel à projets « Piétonnisation hivernale 2024-2025 ».
Les modalités de l'entente sont également décrites à la convention en pièce-jointe au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :

4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

D'une part, la contribution financière du SDÉ est essentielle à la réalisation de ce projet. D'une autre, la piétonnisation hivernale de l'avenue Duluth requiert la fermeture complète, à la circulation, de l'avenue Duluth, du 26 février au 11 mars 2024, entre les rues Drolet et Rivard.
Fermeture de l'avenue Duluth :
- Entre la rue Drolet et la rue Saint-Denis;
- Entre la rue Saint-Denis et la rue Rivard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les stratégies de communication et le partage des avis aux résidents, semblables à ceux élaboré dans le cadre des piétonnisations estivales, sont en cours de préparation conjointement entre la SDC et l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les versements seront effectués selon les modalités décrites au présent sommaire et tel que décrit par le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rosalie DURETTE-LATOUR, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Rosalie DURETTE-LATOUR, 16 décembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Santiago VARSI
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-12-16

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.02

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1243945025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution de 5 000 $, toutes taxes applicables, à Comité logement du Plateau-Mont-Royal, pour la production d'un outil informatique pour la rédaction des mises en demeure automatisées et approbation du projet de convention à cet effet.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :
D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 5 000 $, à l'organisme énuméré ci-dessous, pour la période et le montant indiqués;

Organisme	Projet	Montant
Comité logement du Plateau-Mont-Royal	La production d'un outil informatique pour la rédaction des mises en demeure automatisées.	**5 000 $**

D'approuver le projet de convention à cet effet, dont la copie est jointe en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant substitut;
b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-10 15:53

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1243945025

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution de 5 000 $, toutes taxes applicables, à Comité logement du Plateau-Mont-Royal, pour la production d'un outil informatique pour la rédaction des mises en demeure automatisées et approbation du projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyennes et ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élues et les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :
Nom de l'organisme : Comité logement du Plateau-Mont-Royal

Projet : La production d'un outil informatique pour la rédaction des mises en demeure automatisées

Description : L'outil informatique permettra aux locataires de rédiger facilement des mises en demeure pour défendre leurs droits. Dans la plupart des recours au Tribunal Administratif du Logement, les locataires ont l'obligation d'envoyer une mise en demeure avant d'ouvrir un dossier et/ou lorsque leurs droits ne sont pas respectés par leur propriétaire. Il en est de même pour avoir accès aux services d'inspection de la ville via le 311 dans le cas d'enjeux de salubrité. Cependant, nous avons constaté que cette obligation est une source d'anxiété et difficulté pour la grande majorité des locataires.

Montant de la contribution : 5 000 $

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 5 000 $ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Olive TCHAHA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2024-12-08
Josée LÉGARÉ	Mélissa CORMIER	

Secrétaire de direction

Directrice des services administratifs

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.03

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1243945027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution de 2 000 $, toutes taxes applicables, à Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2024.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 2 000 $, à l'organisme énuméré ci-dessous et au montant indiqué :

Organisme	Projet	Montant
Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2024	2 000 $
	TOTAL :	2 000 $

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-13 13:20

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1243945027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution de 2 000 $, toutes taxes applicables, à Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal, pour la Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :
Nom de l'organisme : Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal

Projet : Guignolée du Plateau-Mont-Royal 2024

Description : Soutien financier pour aider les organismes communautaires de l'arrondissement qui souhaitent venir en aide aux personnes en situation d'insécurité alimentaire et de précarité financière par le biais d'une collecte de dons qui a eu lieu le 7 décembre dernier de 15 h à 18 h à la Place des Fleurs-de-Macadam.

Montant de la contribution : 2 000 $

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité tout en venant en aide aux personnes dans le besoin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 2 000 $ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Olive TCHAHA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-12-12

Mélissa CORMIER
Directrice des services administratifs

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 20.04

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1243945026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution de 500 $, toutes taxes applicables, à La Porte ouverte Montréal, pour le soutien à l'aide alimentaire pour le temps des Fêtes.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière non récurrente totalisant 500 $, à l'organisme énuméré ci-dessous et au montant indiqué :

Organisme	Projet	Montant
La porte ouverte Montréal	Soutien à l'aide alimentaire pour le temps des Fêtes	500 $
	TOTAL :	500 $

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-12 11:12

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1243945026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une contribution de 500 $, toutes taxes applicables, à La Porte ouverte Montréal, pour le soutien à l'aide alimentaire pour le temps des Fêtes.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vise à offrir une qualité de vie supérieure à ses citoyens en participant à de nombreuses activités autant culturelles, sociales, communautaires, sportives que scolaires. Par ses contributions financières à des organismes spécialisés, les élus de l'arrondissement souhaitent favoriser l'amélioration de divers aspects de la vie de quartier de même qu'encourager et souligner la participation citoyenne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERVIRA À FINANCER LE PROJET SUIVANT :
Nom de l'organisme : La Porte ouverte Montréal

Projet : Soutien à l'aide alimentaire pour le temps des Fêtes

Description : Réalisation d'un repas de Noël traditionnel pour les usagers de *La Porte ouverte Montréal.* L'achat de nourriture est nécessaire afin de compléter les dons reçus de *Moisson Montréal* et l'objectif est de pouvoir offrir un repas de Noël à environ 150 personnes fréquentant le refuge d'urgence.

Montant de la contribution : 500 $

JUSTIFICATION

L'arrondissement s'associe à des événements susceptibles de rapprocher la collectivité tout en venant en aide aux personnes dans le besoin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 500 $ provenant du budget de soutien aux élus de l'arrondissement doit être accordée pour les besoins énoncés. La dépense sera imputée telle que décrite dans

l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes sont autonomes dans leurs opérations de communication et ils doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que la signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs (Olive TCHAHA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée LÉGARÉ
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-12-10

Mélissa CORMIER
Directrice des services administratifs

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 30.01

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1246229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approbation de la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Il est recommandé :

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3e édition du budget participatif de Montréal :

- Projet 1 : L'Est du Plateau : Pour un milieu de vie plus inclusif
- Projet 2 : Accès AQUA
- Projet 3 : Les fesses au chaud ! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics
- Projet 4 : Prochaine station : abris-vélos ! Installation de supports à vélo sécurisés
- Projet 5 : Viaducs sécurisés et jolis

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D’assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-12 11:14

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1246229001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approbation de la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé, en 2020, la 1ère édition d'un budget participatif (BP) sur l'ensemble de son territoire permettant ainsi à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal en proposant des idées, puis en votant pour les projets que la Ville réalisera. Une 2e édition a ensuite été tenue en 2021-2022. Au total, ce sont 17 projets lauréats qui ont été choisis par la population pour transformer leurs milieux de vie et qui sont aujourd'hui réalisés ou en voie de l'être.

Forte de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une 3e édition et a réservé, pour celle-ci, à son Programme décennal d'immobilisations (PDI), une somme totale de 45 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins dix millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 19 février au 25 mars 2024, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir d'avril 2024, un travail d'analyse des 880 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

1. Analyse d'admissibilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal:

- Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s'inscrivant dans au moins l'un des trois thèmes identifiés plus haut;
- Viser l'intérêt collectif;
- Représenter une dépense en investissement;
- Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
- Pouvoir donner lieu à un projet d'envergure.

2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.

3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d'affaires de la Ville, des 67 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets à l'hiver 2025, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et à confirmer l'engagement du conseil à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits. L'organisation du vote du public s'appuiera sur des efforts de promotion et de mobilisation particuliers dans les milieux prioritaires ciblés par l'indice d'équité des milieux de vie, de manière à favoriser la participation des groupes traditionnellement plus éloignés de la vie démocratique montréalaise.

En rappel : en donnant à la population le pouvoir de décider de l'affectation de l'enveloppe de 45 M$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu'énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (3e édition), la Ville s'est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l'enveloppe réservée;
- débuter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu'à épuisement de l'enveloppe et à informer le public de leur état d'avancement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 1319 – 11 décembre 2023 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CA23 25 0195 – 5 septembre 2023 – Approbation et dépôt de la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la seconde édition du budget participatif de Montréal
CM23 0961 – 22 août 2023 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 $ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal
CA21 25 0103 – 7 mai 2021 – Approbation et dépôt de la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement Plateau-Mont-Royal

DESCRIPTION

Au terme de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l'analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l'évaluation des coûts réalisées par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal :

À noter : Les contenus descriptifs ci-bas ne sont pas les contenus finaux qui se retrouveront sur le bulletin de vote. Ils pourraient être modifiés dans un but de synthèse et d'harmonisation des contenus.

DESCRIPTIFS DES PROJETS			**ASPECTS FINANCIERS**
Titre	**Court descriptif**	**Localisation envisagée**	**Valeur en PDI estimée lors de l'analyse de faisabilité et d'évaluation de coûts**
L'Est du Plateau : Pour un milieu de vie plus inclusif	Réaménager un parc pour le rendre accessible universellement.	Parc Saint-Pierre-Claver (coin Fullum et Gilford)	5 000 000 $
Accès AQUA	Installation d'équipements améliorant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans les piscines intérieures et extérieures de Montréal.	Les piscines intérieures et extérieures ne disposant pas présentement d'équipements accessibles comme la piscine du Centre du Plateau.	1 820 000 $
Les fesses au chaud ! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics	Installation, sur l'ensemble du territoire de la ville, d'installations salubres: des toilettes accessibles, propres, sécurisées et chauffées, avec eau chaude, éclairage et lavabo. Installer aussi des fontaines à boire offrant de remplir gourdes et bols pour chiens et autres animaux. En cas de bris, les toilettes autonettoyantes sont remplacées temporairement par des toilettes chimiques. Pourrait aussi prendre la forme de réfection et réaménagement des installations de chalets de parc afin de rendre la partie « toilettes » accessible pour des heures prolongées et sécuriser les chalets.	Parc Baldwin	500 000 $

Prochaine station : abris-vélos ! Installation de supports à vélo sécurisés	Installer des stationnements-abris à vélo couverts et sécuritaires (par exemple, avec code, système de verrouillage), adaptés à différents types de vélo (cargo, électrique, adapté) pour favoriser la mobilité active à l'échelle de la ville, particulièrement: dans les zones densément bâties et vulnérables; aux entrées de ville; dans les générateurs de déplacement et pôles de mobilité durable; près des installations municipales (bibliothèques, maisons de la culture, etc), ainsi que les endroits où les gens sont susceptibles de se stationner pour un bon moment, comme les artères commerciales et les stations de métro. Rendre l'installation éco-responsable pour les recharges en implantant un système de panneaux solaires. Implanter une station de réparation et une fontaine à boire pour remplir sa gourde. Le tout 4 saisons.	Place Gérald-Godin	1 100 000 $
Viaducs sécurisés et jolis	Faire descendre de la vigne le long des grands murs blancs des viaducs. Verdir les viaducs en enlevant du béton et en y ajoutant des plantes et des arbres, à la fois le long des murs et sur le bord des bandes cyclables. Rendre le chemin plus agréable lors des trajets.	Lieux à déterminer	5 000 000 $

JUSTIFICATION

Il est essentiel que le conseil d'arrondissement donne un accord formel quant à la réalisation éventuelle des projets visant son territoire, ou relevant en tout ou en partie de sa compétence, qui seront inscrits sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisit lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en

charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir si nécessaire d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée, le cas échéant et dans un deuxième temps, à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité avec les ententes de services convenues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la 3e édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservé au Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalant à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce, sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s) lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
- à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir document joint « Grille d'analyse Montréal 2030 »).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'hiver 2025, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal.

Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets

qu’elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service des ressources humaines et des communications (SRHC) de la Ville de Montréal, en collaboration avec les services de communications en arrondissements, pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais, ainsi qu’auprès des groupes ciblés pour cette édition, notamment les jeunes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Hiver 2025 : vote citoyen
- À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d’affaires concernées*

*La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam LAFORCE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-15

Lyne OLIVIER
Directrice - Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.01

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1246235007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'offrir une gratuité sur les frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement exigibles à l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 4677 rue Saint-Denis (lot 1 443 497) dans le cadre des travaux liés à la transformation du bâtiment où à pignon sur rue l'organisme Plein Milieu couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Attendu que les travaux de transformation sont réalisés sur un bâtiment où un organisme à but non lucratif a pignon sur rue;
Attendu que l'arrondissement supporte financièrement la réalisation du projet par le volet de l'occupation du domaine public;

Vu l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

D'autoriser, en vertu de l'article 86 du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement Plateau Mont-Royal - Exercice financier 2024* (2023-12) une gratuité sur les frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement exigibles pour l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 4677, rue Saint-Denis (lot 1 443 497) dans le cadre des travaux liés à la transformation du bâtiment où à pignon sur rue l'organisme à but non lucratif Plein Milieu, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-06 14:01

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1246235007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance afin d'offrir une gratuité sur les frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement exigibles à l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 4677 rue Saint-Denis (lot 1 443 497) dans le cadre des travaux liés à la transformation du bâtiment où à pignon sur rue l'organisme Plein Milieu couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement souhaite aider l'organisme à but non lucratif Plein Milieu en appliquant une gratuité sur les frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement applicables reliés à l'utilisation temporaire du domaine public en lien avec les travaux de transformation effectués sur le bâtiment situé au 4677 rue Saint-Denis où l'organisme a pignon sur rue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 25 0309 - Adoption du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024* (2023-12) (1238863013)

DESCRIPTION

Les permis d'occupation ciblés par la gratuité, sont ceux émis dans le cadre des interventions liées à la transformation du bâtiment et couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 seulement. Il est à noter que les frais d'analyse et d'émission du permis d'occupation temporaire du domaine public ainsi que autres documents à fournir en vue de l'obtention du permis (planche de signalisation) et les dispositifs de signalisation requis pour les différentes occupations, demeureront à la charge des propriétaires.

JUSTIFICATION

Considérant qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif;

- Par conséquent, la Direction du développement du territoire et des études techniques recommande de créditer tous les montants des frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement reliés aux permis d'occupation temporaire du domaine public émis entre le 1 janvier et le 31 décembre 2024, dans le cadre des travaux de transformation effectués sur le bâtiment situé au 4677 rue Saint-Denis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant associé aux occupations temporaires du domaine public est estimé à environ 7000$ et couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Édiction de l'ordonnance et émission des crédits pour tous les permis qui sont facturés durant cette période.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie LEGRIS
chef(fe) de section - circulation
arrondissement

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-12-06

Benoît MALETTE
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
directeur(-trice)-developpement du territoire et etudes techniques

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 40.02

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1240318011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025.

DONNER UN AVIS DE MOTION ET ADOPTER LE RÈGLEMENT SUR LES SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL - EXERCICE FINANCIER 2025.

ATTENDU QUE des demandes de soutien financier ont été formulées par les quatre Sociétés de développement commercial (SDC) de l'arrondissement;

ATTENDU QUE ce conseil accepte de contribuer financièrement aux projets soumis par ces SDC;

ATTENDU QU'EN vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'arrondissement peut consentir des subventions aux SDC de son territoire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le financement des SDC est soumis à l'adoption d'un règlement destiné à cette fin;

ATTENDU QUE les subventions à accorder s'inscrivent dans la mise en oeuvre de l'axe 1 (Dynamisation des artères commerciales) du plan d'action en commerce de la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* ;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente, d'un règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial pour la tenue d'activités de mise en valeur, d'animation, de promotion et de piétonnisations contribuant au rayonnement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel, et réserver les sommes nécessaires pour sa mise en oeuvre.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-11-17 11:43

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1240318011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission de développer l'économie locale, communautaire, culturelle ou sociale. Depuis l'implantation des projets de piétonnisation saisonnière, le transfert des subventions obtenues du Service du développement économique de la Ville de Montréal (SDÉ) et l'octroi des subventions de l'arrondissement aux Sociétés de développement commercial (SDC) se réalisaient en conformité au *Règlement sur la gestion contractuelle* (18-038), par la signature de convention.
À la suite d'un avis émis par le vérificateur et le contrôleur général de la Ville de Montréal, le Service du développement économique a, le 29 mars 2023, signifié aux arrondissements bénéficiant de subventions reliées à ses programmes que ses clés budgétaires ne seraient accessibles que dans la mesure où un règlement autorisant les subventions aux SDC était en vigueur sur le territoire de l'arrondissement, conformément aux dispositions de l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19). Les dispositions de la loi s'appliquant à l'ensemble des subventions consenties aux SDC, tant par la Ville que par un arrondissement, un tel règlement doit être adopté annuellement.

Le présent sommaire décisionnel vise ainsi à permettre l'entrée en vigueur du règlement qui permettra le transfert de toute subvention provenant de la Ville de Montréal et le versement de subventions, par l'arrondissement, aux SDC du Plateau-Mont-Royal au cours de l'année 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 25 0315 - 14 décembre 2023 - Adoption du *Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2024* (2023-23) (1230318011);
CA20 250337 - 18 décembre 2020 - Adoption du Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire (2020-20) (1208046008).

DESCRIPTION

Jusqu'en 2020, le soutien financier municipal dont les sociétés de développement commercial

(SDC) de l'arrondissement ont bénéficié pour la tenue de leurs activités promotionnelles, pour l'animation de leur rue et pour la mise en valeur de leur artère commerciale et de leurs membres a essentiellement été puisé dans le Fonds de dynamisation.
Depuis la pandémie de 2020, deux événements ont modifié les conditions dans lesquelles les SDC peuvent accéder aux subventions municipales. D'une part, les revenus générés par les parcomètres n'ont pas atteint le seuil qui permette de renflouer suffisamment le Fonds de dynamisation pour en partager les revenus avec les SDC et d'autre part, certaines d'entre elles ont pu bénéficier de nouveaux programmes de subvention créés par la Ville de Montréal, notamment pour la tenue de piétonnisations saisonnières.

L'entrée en vigueur du Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025 permettra à l'arrondissement de soutenir financièrement les quatre SDC du Plateau-Mont-Royal et de leur verser toute subvention de la Ville de Montréal rendue disponible par le Service du développement économique (SDÉ) pour leurs activités d'aménagement, de promotion ou de développement au cours de l'année 2025, en conformité avec l'article 458.42 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

Les sommes que ce conseil met à la disposition des SDC pour la réalisation de leurs projets en 2025 sont inscrites au tableau qui suit :

SDC	Volet 1 Activités diverses	Volet 2 Piétonnisation	TOTAL
Avenue du Mont-Royal	100 000 $	650 000 $	750 000 $
Boulevard Saint-Laurent	100 000 $		100 000 $
Avenue Laurier Ouest	25 000 $		25 000 $
Pignons rue Saint-Denis	25 000 $	125 000 $	150 000 $

Le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial - Exercice financier 2025 s'applique de manière exclusive à deux types de besoins des SDC, soit la piétonnisation saisonnière de la rue et la réalisation d'activités propices à promouvoir la rue, telles que l'animation, l'installation de mobilier, de structures ludiques ou d'éclairage d'ambiance, la tenue d'une foire commerciale, de prestations culturelles ou la mise en oeuvre de tactiques de communication. Les conditions permettant d'obtenir la subvention sont similaires à celles traditionnellement prescrites par le vérificateur général et celles prévues aux conventions lors d'ententes contractuelles, à savoir :

La SDC doit avoir au préalable déposé une copie des états financiers adoptés à sa dernière assemblée du budget et formulé sa demande de soutien financier par écrit, accompagnée de :

- une résolution du conseil d'administration attestant que son directeur est autorisé à formuler la demande de soutien financier;
- une description des objectifs et de la thématique du projet;
- un plan préliminaire d'occupation du domaine public et d'aménagement, si applicable;
- les prévisions budgétaires ventilées, comprenant, de manière distincte, les revenus, le montant demandé à l'arrondissement et la répartition des dépenses par activité;
- l'échéancier détaillé de planification, les étapes de mobilisation et de démobilisation du projet, si applicable;
- les retombées attendues du projet ou de l'activité sur la vitalité de l'artère et chez ses membres;
- un résumé de l'engagement que prendra la Société en matière d'écoresponsabilité durant la tenue des activités.

Dans le cas d'un projet de piétonnisation, les documents additionnels suivants sont exigés :

- une résolution du conseil d'administration de la Société attestant que ses membres ont été consultés et que la majorité des commerçants de son territoire approuve le projet et sa durée;
- le plan de communication continue destiné aux citoyens ainsi que celui destiné aux membres de la Société;
- une liste des parties prenantes du projet;
- tout autre document requis par le Directeur.

Ce règlement se limite aux subventions à accorder aux SDC en règle au 1er janvier 2025 et vient à échéance le 31 décembre 2025. Toute subvention à une SDC non prévue au présent projet de règlement et toute subvention à accorder au cours de l'année doivent faire l'objet d'un nouveau règlement.

JUSTIFICATION

La *Loi sur les cités et Villes* prescrit que tout financement à accorder à une SDC doit se faire par voie de règlement. Le SDÉ a rappelé cette directive en mars 2023 à la suite de recommandations formulées par les instances de vérification. La directive était aussi à l'effet que sans l'adoption d'un tel règlement, les arrondissements n'auraient plus accès aux clés budgétaires du SDÉ après le 15 juillet 2023 pour obtenir les fonds des projets retenus dans le cadre d'appels à projets destinés aux SDC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ciblant les quatre (4) priorités qui suivent :
4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité;
19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
20 - Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

La grille d'analyse Montréal 2030, jointe au présent sommaire, en présente les détails.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les subventions demandées par les SDC leur sont importantes pour la réalisation de leurs projets, la situation financière des SDC et de leurs membres leur limitant les sources de revenu de manière marquée depuis 2020. L'adoption de ce règlement est toute aussi importante pour que l'arrondissement soit conforme aux règles d'octroi aux SDC rappelées par le vérificateur général en début d'année.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entrée en vigueur du règlement est prévue à la séance subséquente de ce conseil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Rosalie DURETTE-LATOUR, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Rosalie DURETTE-LATOUR, 15 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COLLERETTE
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-14

Gisèle BOURDAGES
Chef de division urbanisme

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MORIN
Directeur du développement du territoire et études techniques

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.03

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1248863011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12).

VU l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025* (2024-12) à la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

VU le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT QU'un changement a été apporté au projet de règlement depuis l'avis de motion, soit:

- la révision à la baisse des tarifs des articles 26b) ii) ainsi que 26b) ii);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est, par conséquent, recommandé :

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025* (2024-12).

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-17 08:43

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CA : 40.03

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1248863011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12).

VU l'avis de motion donné du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025* (2024-12) à la séance ordinaire du 2 décembre 2024;

VU le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est, par conséquent, recommandé :

D'adopter le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025* (2024-12).

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-17 14:26

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1248863011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12).

CONTENU

CONTEXTE

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024;
Considérant qu'un changement a été apporté au projet de règlement depuis l'avis de motion, soit:

- la révision à la baisse des tarifs des articles 26b) ii) ainsi que 26b) ii.

D'adopter, avec changement, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VEGA

analyste de dossiers

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1248863011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12).

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VEGA
analyste de dossiers

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1248863011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2025 (2024-12).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement peut prévoir une tarification pour financer tout ou une partie de ses biens, de ses services ou ses activités. Cette tarification est révisée annuellement et le règlement est remplacé. La réalisation des objectifs de recettes prévue au budget de 2025 est tributaire de l'application de ces tarifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 25 0309 - **1238863013** - Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024 (2023-12) - séance extraordinaire du jeudi 14 décembre 2023
CA22 25 0348 - 1220482003 - Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023 (2022-10) - séance extraordinaire du mardi 13 décembre 2022

CA21 25 0308 - 1210482005 - Adoption du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2022 (2021-09) - séance ordinaire du lundi 13 décembre 2021

DESCRIPTION

Le règlement 2024-12 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2025* remplace le *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2024* (2023-12). .

JUSTIFICATION

Cette majoration des tarifs du nouveau règlement permettra d'atteindre les objectifs de recettes au budget de l'année 2025, tout en maintenant le niveau de service aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les présentes modifications permettront d'atteindre les objectifs de recettes prévues au budget de 2025.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La nouvelle tarification fera l'objet d'une stratégie de communication. Un avis public sera publié suite à l'entrée en vigueur de ce Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'avis de motion et le dépôt du projet du règlement 2024-12 est prévu pour le conseil ordinaire du 2 décembre 2024;

- L'adoption de ce règlement est prévu lors du conseil extraordinaire du 19 décembre;
- L'entrée en vigueur du règlement est le 1er janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le Directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugeniu RASCU
Conseiller en gestion des ressources financières

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-11-22

Raphaelle HOARAU
chef(fe) de division - ressources financieres et materielles (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CA : 51.01

2024/12/19
14:00

Dossier # : 1246092003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de Roch Langelier (matricule: 100162317) à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, en date du 28 décembre 2024.

Nomination de Roch Langelier (matricule: 100162317) à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, en date du 28 décembre 2024.

Signé par Arnaud BUDKA **Le** 2024-12-09 14:50

Signataire : Arnaud BUDKA

_____

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1246092003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de Roch Langelier (matricule: 100162317) à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, en date du 28 décembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose la nomination en affectation régulière de Roch Langelier (matricule: 100162317), à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi 103510), poste 14616, et ce, en date du 28 décembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La direction de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose la nomination en affectation régulière de Roch Langelier (matricule: 100162317), à titre de directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (emploi 103510), poste 14616, et ce, en date du 28 décembre 2024.
Le service de dotation a procédé à l'affichage du poste de directeur/trice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social dans le but de le combler de façon régulière (PMR-24-CONC-103510-1). Cet affichage s'adressait aux employés de la Ville et de l'externe. Roch Langelier (matricule: 100162317) a postulé dans le cadre de cet affichage. Il s'est qualifié pour le poste. Suite à la réussite du processus de sélection, sa candidature a été retenue pour combler le poste.

Roch Langelier (matricule: 100162317) sera soumis à une période de probation de douze (12) mois conformément à l'application de l'article 6 des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal, suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 28 décembre 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Lou LABISSIÈRE, Le Plateau-Mont-Royal
Emmanuelle POCREAU, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Emmanuelle POCREAU, 6 décembre 2024
Marie-Lou LABISSIÈRE, 28 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VEGA
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR Le : 2024-12-09

Mélissa CORMIER
directrice-services administratifs en arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Mélissa CORMIER

directrice-services administratifs en arrondissements